

**Exercices de préparation à l'ENIC de 2014  
pour les candidats qui prévoient faire l'ENIC de 2014  
Message aux candidats et aux parrains**

Pour la première fois cette année, un exercice de préparation à l'ENIC (« devoir ») a été conçu pour répondre aux demandes d'étudiants qui voulaient mieux comprendre les évaluations axées sur les compétences. Ce devoir a consisté en deux questions d'études de cas, l'une axée sur les consommateurs et l'autre sur les entreprises.

Ces études de cas faites par les candidats et les commentaires des correcteurs servent :

- d'exercice pratique qui permet aux candidats de répondre à des questions semblables à celles qu'on trouve dans l'ENIC;
- à informer les candidats sur les critères d'évaluation utilisés;
- à donner aux candidats une indication préliminaire de leur capacité de répondre à des questions axées sur les compétences qui sont plus globales;
- à donner une indication du temps que les candidats devront consacrer à leurs études et à leur préparation pour réussir à l'ENIC.

Les études de cas ont été examinées par une équipe d'évaluateurs qui ont l'expérience du processus d'évaluation axé sur les compétences utilisé à l'ENIC.

Les candidats ont reçu des commentaires sur leur performance. Toutefois, les études de cas n'ont pas été notées selon des barèmes de réussite ou d'échec, et l'évaluation finale n'est pas inscrite à leur dossier. Les commentaires servent à fournir aux candidats de précieux renseignements supplémentaires pour mesurer leur degré de préparation à l'ENIC et les aider à orienter leurs efforts en vue de l'ENIC de 2014.

Les évaluateurs ont observé qu'un grand nombre de candidats avaient copié et collé des extraits de la LFI, des instructions, des documents du cours et des études de cas dans leurs réponses. Il serait préférable qu'ils répondent aux questions sur les études de cas de la même façon que dans l'ENIC afin de profiter pleinement de l'exercice.

Les évaluateurs ont également noté les faiblesses suivantes chez la majorité des candidats, alors que l'expectative est que les concepts suivants soient clairement démontrés :

- la nécessité que les créanciers perçoivent des avantages pour décider d'accepter une proposition plutôt que d'opter pour la faillite. Ces avantages se traduisent généralement par la possibilité de récupérer un plus fort montant dans le cadre d'une proposition que d'une faillite;
- la façon de calculer les résultats d'un vote dans le cadre d'une proposition;
- la définition d'une « personne liée » (c.-à-d. une tante, un administrateur, un actionnaire de la société débitrice) et les restrictions imposées au droit de vote sur les propositions, la nomination des inspecteurs ou la confirmation de la nomination du syndic;

- l'obligation d'indiquer précisément la période de référence, notamment la date de début d'une période donnée, quand ils fournissent une réponse sur le délai accordé à l'exécution d'une mesure ou d'un paiement. Par exemple : tous les paiements de réclamations sur salaires en vertu de l'article 136 dès l'approbation du tribunal; les paiements des retenues à la source doivent être faits dans les 6 mois qui suivent immédiatement l'approbation du tribunal;
- la nature des prêts étudiants et les conditions de libération de ces prêts, c.-à-d. plus de 7 ans après la fin des études;
- les garanties qui se rapportent aux honoraires et aux frais d'un tiers (c.-à-d. les exigences de divulgation et de documentation);
- lorsque l'exigence de la question est de commenter l'effet des dettes sur la libération, le candidat doit présenter un commentaire sur chacun des éléments de passif et indiquer s'ils ont ou non un effet sur la libération. Indiquer un seul élément de passif qui a un effet sur la libération sans discuter des autres éléments de passif ne sera pas jugé comme une « compétence démontrée ». Les évaluateurs ne peuvent tirer aucune conclusion d'une absence de réponse. La situation est semblable quand ils discutent de l'obligation de présenter une déclaration d'impôt sur le revenu;
- l'absence d'éléments de réponse qui sont contradictoires. Les évaluateurs ne peuvent pas présumer que le candidat a démontré sa compétence si sa réponse se contredit.

Bien que les candidats se soient montrés capables de cerner les questions, un grand nombre d'entre eux n'ont pas pu les analyser en profondeur, formuler des recommandations utiles et décrire leur processus de mise en œuvre, c.-à-d. indiquer les mesures à prendre dans ces situations. La récitation des dispositions de la LFI sans indication de la façon de les appliquer aux circonstances particulières des études de cas n'est pas une démonstration de compétence. Nous rappelons également aux candidats l'importance critique de comprendre la question, c'est-à-dire de bien saisir les points dont ils doivent traiter, et de s'assurer que leur réponse adresse bien tous ces éléments, pour qu'on estime qu'ils ont livré une réponse complète aux questions.

Les évaluateurs croient fermement que les candidats continueront de s'adapter à l'approche d'évaluation axée sur les compétences. Toutefois, les candidats n'y arriveront que s'ils utilisent le profil des compétences pour se préparer. S'ils négligent cet aspect, ils risquent de fournir des réponses qui n'ont pas la profondeur (décrite pour chacune des catégories de compétences) et l'ampleur (relativement au niveau de connaissance exigé pour chacune des compétences décrites dans le profil) nécessaires pour rencontrer les exigences des questions.

Nous croyons que les commentaires aideront les candidats à évaluer leur degré de préparation et à planifier leur stratégie d'apprentissage continu dans le cadre du PQC. Nous leur suggérons d'examiner ces commentaires avec leur parrain.

Les dates à retenir, pour l'ENIC de 2014, sont les suivantes :

- Le 3 juillet 2014                      Date limite pour s'inscrire à la session de formation sur l'ENIC
- Le 3 juillet 2014                      Date limite pour s'inscrire à l'ENIC de 2014